

Délai d'opposition: 30 janvier 1957

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

approuvant

**la convention conclue entre la Suisse et la France
au sujet de l'aménagement de l'aéroport de Genève-Cointrin
et de la création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés
à Ferney-Voltaire et à Genève-Cointrin**

(Du 5 octobre 1956)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'article 85, chiffre 5, de la constitution;

vu le message du Conseil fédéral du 31 juillet 1956 ⁽¹⁾,

arrête:

Article premier

Est approuvée la convention conclue le 25 avril 1956 entre la Suisse et la France au sujet de l'aménagement de l'aéroport de Genève-Cointrin et de la création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés à Ferney-Voltaire et à Genève-Cointrin.

Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis aux dispositions de l'article 89, 3^e alinéa, de la constitution fédérale concernant le referendum en matière de traités internationaux.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 5 octobre 1956.

Le président, Rud. Weber

Le secrétaire, F. Weber

⁽¹⁾ FF 1956, II, 53.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 5 octobre 1956.

Le président, Burgdorfer

Le secrétaire, Ch. Oser

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié en vertu de l'article 89, 3^e alinéa de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 5 octobre 1956.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

11196

Date de la publication: 1^{er} novembre 1956

Délai d'opposition: 30 janvier 1957

ARRÊTÉ FÉDÉRAL approuvant la convention conclue entre la Suisse et la France au
sujet de l'aménagement de l'aéroport de Genève-Cointrin et de la création de bureaux à
contrôles nationaux juxtaposés à Ferney-Voltaire et à Genève-Cointrin (Du 5 octobre...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1956
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	44
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.11.1956
Date	
Data	
Seite	613-614
Page	
Pagina	
Ref. No	10 094 435

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.